



Réf. Farde e-Assemblées : 2406650

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112ter).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112ter de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 28 du Conseil de l'Action Sociale du 19/05/2020 arrêtant le compte de l'exercice 2020 du CPAS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 19/05/2020 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[délibération n°28 du CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)